

Décision

Générale

colonial

Décision n° 33 du 10 janvier 1953 :

n° 33

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 janvier 1953

Numéro JO
n° 2 du 01/02/1953

Date du numéro
1 février 1953

TEXTE INTÉGRAL

Sont désignés comme élèves moniteurs, pour compter du 1er janvier 1953, les élèves des écoles publiques ci-après désignés : Saleh Sef, élève à Djibouti ; Roble Djama, élève à Djibouti; Checko Hassan, élève à Djibouti. Ces élèves moniteurs percevront les indemnités fixées par les décisions susvisées. Elles seront payables mensuellement et d'avance, sur présentation de pièces justificatives, à M. Gravier, Chef du Service de l'Enseignement. désigné comme agent de paiement.